

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

M. Dive, Mme Corneloup, M. Bourgeaux, M. Di Filippo, Mme Boëlle, M. Cherpion, M. Cordier,
Mme Louwagie, Mme Genevard, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Cattin et Mme Valentin

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.